

CYBER-CITOYEN : VERS L'ÉMERGENCE DE LA DÉMOCRATIE ÉLECTRONIQUE ?

Introduction

MITUNDUKIDI
LUMFULULU,

Avocat au Barreau
près la Cour d'Appel
de Matadi. Assistant
au CIDEP-ESU et à
la Faculté de Droit
de l'Université de
Kinshasa. Chercheur
au Centre de
Recherches et d'Études
sur l'État de Droit en
Afrique.

mitundukidil@gmail.com

Le rôle des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), en particulier de l'Internet, dans le renouvellement des formes de participation citoyenne, est au centre de nombreux débats depuis plusieurs années¹. En effet, que dire à propos d'Internet, des réseaux sociaux ? Que leur croissance est exponentielle et ne semble jamais devoir s'arrêter ? Qu'ils semblent réaliser le rêve du *village mondial* où tout serait à la portée de chacun ? Que l'exhaustivité et la transparence semblent être devenues les exigences minimales ? Que la diffusion immédiate de l'information et de la culture a permis à la participation citoyenne de connaître un essor sans précédent ? Mais la participation citoyenne électronique, si elle dévoile un horizon, elle charrie aussi avec elle de lourdes interrogations.

En effet, que les hommes soient mauvais, disait Kant, la plainte en est aussi ancienne que l'histoire. L'opinion adverse existe, que le monde progresse du mal vers le mieux. Les évolutions dues à l'Internet et au Web² donnent lieu à de nouvelles expressions : *cyber-citoyen*, *cyber-société*, *société numérique* ou *virtuelle*, *cité Internet*, *cyberdémocratie*, *démocratie électronique*, *participation électronique*, etc. À l'heure actuelle, tous les pays ont conscience que les nouvelles technologies de l'information et de la communication sont de puissants instruments pour renforcer la participation citoyenne.

En dépit d'une expérience limitée dans ce domaine, on voit se dégager à cet égard les premiers enseignements :

La technologie permet, mais ne résout pas.
Pour exploiter au maximum les possibilités des TIC, il faut les intégrer aux instruments traditionnels « hors ligne » pour l'accès à l'information, la consultation et la participation

1 Josiane JOUËT et Franck REBILLARD (dir.), « Citoyenneté numérique et nouvelles formes médiatiques », *Colloque pour les 30 ans de la revue INHA*, Paris, du 8 au 10 janvier 2014, pp. 1-10.

2 <http://www.scribd.com/doc/18480027/Vocabulaire-TIC-09> (Consulté le 06/07/2017).

du public au processus décisionnel. La fourniture en ligne est un préalable essentiel de la participation citoyenne, mais quantité n'est pas synonyme de qualité. Une promotion dynamique et une modération efficace conditionnent l'efficacité des consultations en ligne. Les obstacles à une large participation citoyenne au processus décisionnel sont d'ordre culturel, organisationnel et constitutionnel, et pas technologique³.

Face à ces défis, les pouvoirs publics comme les citoyens devront consentir des efforts accrus sur le plan de la prise de conscience et de la capacité d'action.

On se demandera : quels enseignements peut-on tirer des pratiques actuelles de participation en ligne ? Nous font-elles entrer dans un nouvel âge de la citoyenneté, allant jusqu'à permettre l'éclosion de nouveaux citoyens ? Favorisent-elles un épanouissement de la démocratie, en instaurant une cyberdémocratie ? Ou peut-on dire qu'il n'y a vraiment rien de nouveau et que les mêmes pièces se rejouent à l'identique, le décor seul ayant changé ?

En effet, l'objectif n'est pas d'apporter des réponses ou tirer des conclusions, mais de soulever les questions essentielles et de proposer un cadre de réflexion utile pour trouver des réponses. Par ailleurs, ce genre de questionnement sur les effets supposés des techniques ne date pas d'hier. Il accompagne régulièrement leur émergence.

On ne saurait traiter de la participation en ligne sans réfléchir sur l'impact des TIC au système politique.

Nouvelles technologies de l'information et de la communication et le système politique

Le développement de l'Internet est vraiment le phénomène majeur de ce vingt et unième siècle. Au-delà de sa croissance exponentielle ou du rythme des innovations qui y naissent chaque jour, nombreux sont ceux qui s'interrogent, à juste titre, sur la place de notre système politique dans un univers qui voit quotidiennement barrières et frontières s'effondrer⁴. Bouleversement ou évolution du système politique⁵.

En effet, il est encore difficile de mesurer l'impact de nouvelles technologies sur les comportements et les prises de décision politiques. Des expériences de vote électronique et participation électronique ont été réalisées⁶. Mais la consultation y perd son caractère solennel et rassembleur. Voter, c'est aussi décider de se déplacer et ainsi manifester son engagement.

3 Organisation de coopération et de développement économiques, *Promesses et limites de la démocratie électronique. Les défis de la participation en ligne*, Paris, OCDE, 2003, p. 9.

4 André SANTINI, « L'impact des technologies de l'information sur la vie démocratique », in *Le référendum en Europe. Bilan et perspectives*, Francis HAMON et Olivier PASSELECQ (dir.), Paris, L'Harmattan, 2001, p. 141.

5 Jean-Pierre ARCHAMBAULT, « Nouvelles technologies, démocratie et citoyenneté », in *Revue de l'EPI, Démocratie et citoyenneté*, n°99, s.d., p. 71.

6 Depuis 1996, à Villena, la communauté autonome de Valence expérimente un projet Infoville. Lire utilement Jean-Pierre ARCHAMBAULT, « Nouvelles technologies, démocratie et citoyenneté », *op. cit.*, p. 70.

Les technologies de l'information et de la communication favorisent l'expression des gens qui les maîtrisent. Elles peuvent jouer un rôle éminent dans la phase d'élaboration des projets, et la démocratie de délibération s'en trouve alors renforcée. Mais attention, les démocraties d'opinion et de délibération ne sont pas la démocratie représentative. La démocratie directe atteint vite ses limites. L'individu seul devant son écran est loin d'être un modèle idéal...

Le savoir joue un rôle de plus en plus grand dans le développement des sociétés. Les inégalités se sont accentuées dans les deux dernières décennies, y compris à l'intérieur des pays riches.

Il n'y a pas d'automaticité entre les NTIC et le système politique, mais des cheminements complexes, des relations tortueuses entre, d'une part, technologies de l'information et de la communication, de l'autre, démocratie et citoyenneté.

Peut-on cependant avoir quelques certitudes ?

Citoyen-Internet : quelle ampleur ?

En effet, la question telle que posée n'est pas une vue de l'esprit lorsque l'on sait que Facebook, le principal réseau social, draine déjà près de deux milliards de personnes à travers le monde, en moins de 10 ans d'existence⁷. Certes, il existe des variations d'un pays à l'autre, d'un continent à un autre ; l'Europe et l'Amérique du Nord semblent ne plus connaître qu'une croissance marginale (en même temps que Facebook est concurrencé par d'autres types de réseaux sociaux), mais l'Asie et surtout l'Afrique connaissent une expansion vertigineuse⁸. Il demeure cependant établi que les réseaux sociaux tels que Facebook, Twitter, Viber, Instagram, Whatsup, Immo..., attirent un nombre considérable de citoyens.

Ces derniers temps, les réseaux sociaux ont eu l'occasion d'entrer plusieurs fois en résonance avec l'actualité politique. Ainsi, le Printemps arabe, qui a vu un vent de contestation grandir jusqu'à renverser des régimes en place depuis des décennies, a été marqué par l'utilisation des réseaux sociaux⁹. Sans nul doute, le véritable impact des réseaux sociaux sur ces mouvements de mobilisation doit encore être rigoureusement étudié.

Au-delà de ces exemples paroxystiques, il existe une banalisation de la présence politique sur les réseaux sociaux, particulièrement en période pré et électorale. C'est le cas dans plusieurs pays, y compris la République démocratique du Congo. Sans compter, bien sûr, les États-Unis où l'élection

⁷ http://abonnes.lemonde.fr/technologies/article/2012/10/04/facebook-franchit-la-barre-du-milliard-d-utilisateurs_1770255_651865.html. Socialbakers.com indique cependant que le site a connu depuis lors un léger tassement autour de 966 millions d'utilisateurs.

⁸ Si en Amérique du Nord, le taux de pénétration de Facebook atteint 43%, il est moindre en Europe (30,2%) et l'Amérique du Sud (36,4%) tandis que l'Asie (6,6) et l'Afrique (4,9) décollent (voir donc <http://www.socialbakers.com> pour plus de renseignement à ce sujet).

⁹ LÉON WALRY, « Le Web social : quels impacts sur la citoyenneté, la démocratie et le monde politique », APF, Projet de rapport, Ottawa, 2014, p.4.

de Barack Obama repose, entre autres, sur une utilisation particulièrement réussie des réseaux sociaux comme outil et canal de communication et de recrutement¹⁰. Nous savons que le travail d'orfèvre de ce côté de l'Atlantique peut servir de recette pour la RD Congo.

Mais comment évaluer l'ampleur réelle d'Internet ? L'émergence de ces nouveaux outils de communication semi-gratuits, rapides, interactifs, simples et efficaces qui ciblent en temps réel le plus grand nombre, remet en question le fonctionnement des médias traditionnels.

Les réseaux sociaux ont connu une croissance extrêmement rapide : ils sont désormais plus utilisés que les e-mails. Avec Internet, par les réseaux sociaux, les rôles se redistribuent : l'utilisateur devient producteur, acteur d'informations, à côté des journalistes et des médias. Il devient lui-même une source potentielle crédible d'informations, de tendance : un acteur au cœur de l'action. Dans ce contexte, l'engagement du citoyen pourra faire progresser la courbe de la participation démocratique.

Espoir et désespoir d'une démocratie électronique : Esquisse des mesures d'encadrement

D'aucuns ont estimé que le cyber engagement n'est pas gage de la mobilisation démocratique¹¹, alors même qu'on observe depuis quelques années une certaine désaffection à l'égard de la participation politique, l'Internet est souvent présenté comme le vecteur possible d'un renouveau de la citoyenneté¹². Il offre en effet des sources d'information extrêmement abondantes et d'un accès très facile, permet la création de forums de discussions politiques, facilite les mobilisations militantes, rend théoriquement possible une plus grande participation des électeurs...

Internet représente une opportunité d'exercice démocratique. Internet introduit de nouvelles relations entre les hommes politiques et les citoyens et entre les citoyens entre eux¹³. Il représente un espace accessible à un nombre croissant de personnes sans distinction de races, de diplômes, de catégories sociales, un espace libre de contraintes d'audience et de ventes propres aux médias traditionnels. Il est de fait un nouvel espace du débat public. Il permet donc une communication horizontale¹⁴ entre ses utilisateurs et donc qu'il semble en mesure de constituer un espace ouvert à un débat politique élargi, impliquant tous les citoyens et non pas seulement des spécialistes ou des citoyens choisis, comme dans les médias traditionnels.

10 *Idem*.

11 Amanda CLARKE, *Les jeunes et la démocratie : séance de dialogue*, Ottawa, Bibliothèque du parlement, 2009, p. 4.

12 Thierry VEDEL, « La citoyenneté et ses conditions d'expression. L'internet et ses usages citoyen », in *Les nouvelles dimensions de la citoyenneté, Cahiers français*, n° 316, s.d., p. 81.

13 Catherine PANASSIER, « Internet permet-il de nouvelles formes d'exercice démocratique ? », in *Millénaire*, Centre Ressources Prospectives du Grand Lyon, 2007, p. 11.

14 Thierry VEDEL, « La révolution ne sera plus télévisée. Internet, information et démocratie », in *Pouvoir*, n°119, 2006, p. 47.

Si Internet ne crée pas l'intérêt pour la politique, la chose publique, il en a au moins facilité l'accès à un grand nombre de citoyens. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne les jeunes¹⁵. Peter Dahlgren et Tobias Olsson¹⁶ estiment qu'Internet tend à devenir chez les jeunes, l'outil essentiel d'une forme « horizontale » de communication pour les rapports civiques. Ils constatent que d'un point de vue technologique et financier, l'accès au réseau a favorisé la croissance de larges réseaux d'activistes numériques. Il se pourrait que ces tendances pour de nouvelles formes d'action politique, encore embryonnaires aujourd'hui, puissent être considérées comme cruciales.

Internet modifie en profondeur les pratiques, mais aussi nos définitions de la démocratie. « C'est un outil parfaitement adapté aux fonctions de vigilance. Internet pourrait être une forme politique à part entière, être l'expression de la fonction de surveillance »¹⁷. Pour la prise de parole, Internet diminue le coût d'accès à l'expression. Cette multiplication de la parole est une révolution. Elle donne un sens nouveau à l'opinion publique. L'opinion était quelque chose de collectif, qui intervenait comme structure intermédiaire. Or aujourd'hui, elle peut être une alternative aux corps intermédiaires : l'opinion publique émerge d'une opinion individuelle, et non plus organisée et structurée. Internet apparaît alors comme parfaitement adapté aux sociétés modernes qui ont érigé en valeur l'autonomie individuelle : « une citoyenneté sans concitoyenneté »¹⁸. En introduisant « une liberté incomparable »¹⁹, il modifie profondément les conditions du débat public. L'exercice politique ne s'en trouve pas pour autant privé de sens : il est simplement contraint de se réinventer en fonction de ces nouvelles conditions d'apparition du peuple dans la sphère publique.

Malgré tout, certaines décisions politiques difficiles ne peuvent se prendre qu'à partir du moment où elles sont relativement protégées de l'opinion publique, où l'on n'est pas sous le feu des projecteurs²⁰ : il y a des négociations, des compromis qui exigent un relatif secret. Mais bien entendu, il faut aussi des phases de transparence.

Les réseaux sociaux sont comme de nouvelles voitures puissantes lancées sur la route de l'Internet. Sans une bonne maîtrise, les dérapages et accidents sont inévitables.

« Une promesse de participation directe des individus fait naître un sentiment de progrès démocratique qui peut se transformer en énorme déception : si tout le monde parle, le risque est que personne n'écoute »²¹.

15 Catherine PANASSIER, *op. cit.*, p. 11.

16 Peter DAHLGREN et Tobias OLSSON « Internet et engagement politique : les jeunes citoyens et la culture civique, in *Sciences de la société*, n°69, Université de Lund, 2006,

17 Pierre ROSANVALLON, *La contre-démocratie : la politique à l'âge de la défiance*, Paris, Seuil, 2006, p. 26
18 *Idem*.

19 *Ibidem*.

20 Thierry VEDEL, « La démocratie électronique », in *Le référendum en Europe. Bilan et perspectives*, Francis HAMON et Olivier PASSELECQ (dir.), Paris, L'Harmattan, 2001, p. 151.

21 Catherine PANASSIER, *op. cit.*, p. 10.

D'aucuns se demandent d'ailleurs pourquoi certaines autorités seraient davantage à l'écoute des populations sur Internet et rappellent qu'Internet n'est pas à lui seul une nouvelle démocratie. Internet permet également la diffusion des rumeurs et des fausses informations. Il peut aussi faciliter des stratégies de manipulation. Et, si l'anonymat représente une forme de liberté, il peut aussi conduire à diverses dérives.

En effet, beaucoup s'expriment sous une fausse identité, sous un autre sexe, pour jouer un autre rôle social, tricher... Il serait donc vain, selon Thierry Leterre, de compter sur Internet pour « assurer le rôle d'une nouvelle agora unifiée »²².

Néanmoins, véritable espace public du XXI^e siècle, Internet s'est imposé comme un formidable outil d'expression humaine qui transcende les frontières. Un tiers de l'humanité est reliée entre elle grâce à un réseau qui permet aux individus de s'informer et de partager leurs idées²³. Il constitue ainsi un puissant outil d'émancipation politique comme nous l'avons vécu avec les révoltes du « Printemps arabe ». Il est donc porteur d'opportunités de participation citoyenne.

Enfin, Internet est-il finalement un endroit où tout et son contraire peut être dit ? La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme nous le rappelle à propos : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi »²⁴.

Cependant, il n'existe pas « une » mais des libertés d'expression. Beaucoup de différences existent. Les mentalités ne sont pas les mêmes partout dans le monde et les libertés ne sont pas appréhendées de la même façon. La liberté d'expression est le plus souvent limitée de manière juridique et aussi pour des raisons religieuses, politiques... mais pas de manière uniforme. Ces différentes conceptions engendrent une difficile mise en place de normes communes sur tous les réseaux ; cela est compliqué du fait des divergences flagrantes de législation²⁵.

Le développement des pratiques inacceptables et de ces comportements illicites, facilités par les spécificités techniques et la dimension mondiale du réseau, amène un certain nombre d'acteurs, dont les responsables politiques, à s'interroger sur la nécessité de l'interdiction, voire d'une régulation de l'Internet qui tienne pleinement compte des spécificités de cet espace virtuel.

22 Thierry LETERRE « La démocratie électronique », in *Le pouvoir, l'État et le politique*, Université de tous les savoirs, Odile Jacob, 2002.

23 République Française, Ministère de des affaires étrangères et européennes, *La France et les enjeux globaux des technologies de l'information et de la communication*, Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats, 2011, p. 3.

24 Article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

25 Léon WALRY, « Le Web social : quels impacts sur la citoyenneté, la démocratie et le monde politique », APF, Projet de rapport, Ottawa, 2014, p. 10.

Aussi, les réseaux sociaux qui, en principe, n'admettent pas de frontières, font-ils encore peur à de nombreux États à travers le monde, symboles d'une liberté d'expression sans retenue. En RD Congo, la coupure de connexion d'Internet semble devenir la seule décision de régulation en la matière. La liberté d'expression promise par les réseaux sociaux éprouve la capacité de censure de certains régimes.

Cependant, est-il seulement possible d'imaginer limiter la liberté d'expression sur Internet et à plus forte raison sur les réseaux sociaux ? N'est-ce pas simplement inconcevable ?

Le développement des technologies de l'information et de la communication permet une circulation très fluide et horizontale de l'information entre de très nombreux utilisateurs, malgré toutes les tentatives des dictatures de contrôler ce flux.

Il permet à des mouvements de se structurer, de préparer des mouvements de contestation. Les réseaux sociaux sont dès lors cruciaux à tout le moins dans leur phase préparatoire, même si le mouvement de contestation se fait dans la rue : ils permettent aux individus de lever une hypothèque sur leur engagement, de vérifier qu'ils sont nombreux à avoir la même analyse de la situation, et de confirmer la validité de leur engagement personnel.

La législation internationale, tout comme les législations nationales, avancent encore à tâtons en ce domaine. L'équation n'est pas simple. Par exemple, Twitter étant une société de droit américain, il n'est pas possible de lui appliquer le droit étranger. Il en est de même de beaucoup d'utilisateurs qui agissent sous couvert de l'anonymat ou de fausses identités.

Ces exemples montrent bien les limites des réseaux sociaux, tous pourvus de conditions générales que les utilisateurs se doivent d'accepter expressément. Dès lors, les règlements desdits réseaux sociaux pourraient-ils en arriver à supplanter les droits nationaux ?

La législation semble aller dans le sens d'une absence de régulation d'Internet dont pourraient s'emparer des ennemis de la démocratie. Il nous semble clair qu'une meilleure collaboration entre les responsables des réseaux sociaux et les États seraient bénéfique pour plus de clarté et des moyens de lutter contre les messages à caractère violent, raciste ou autre et de trouver un *modus vivendi*. Mais la régulation n'est pas que la répression des comportements illégaux. C'est aussi la protection des minorités et, à l'échelle culturelle, de la diversité, par les même mécanismes.

Le débat public par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

Dans un premier temps, de la naissance du Web en 2002 environ, cet espoir d'un espace public revitalisé s'est cristallisé dans les forums de discussion disponibles sur l'Internet qui présentent des contributions d'internautes sous la forme de panneaux de messages. Ces forums ont été

souvent perçus à l'origine comme des lieux de liberté où chaque individu peut s'exprimer sans entrave et sur une base égalitaire et s'engager dans des discussions plus sincères en se débarrassant de ses rôles institutionnels ou de ses images sociales, notamment grâce à l'anonymat. Ces forums étaient volontiers imaginés comme transcendant les frontières géographiques, sociales, culturelles et mettant en contact des individus de condition différente, qui, sans le réseau, n'auraient pas eu la possibilité matérielle d'entrer en relation. On voyait également les forums de discussion comme des lieux générant du lien social et condensant des identités collectives qui ne pouvaient se former dans le monde réel²⁶.

Dans la pratique, les forums de discussion politique restent un phénomène limité ; ils représentent une petite part des forums de discussion en général, qui, eux-mêmes, ne sont qu'une petite portion du trafic de l'Internet. Et, pour l'instant, ils n'ont pas modifié significativement les structures de l'espace public. Les forums de discussion politique se caractérisent par une forte homogénéité idéologique : les internautes tendent à aller sur les forums qui confortent leurs opinions et où s'échangent des points de vue relativement similaires aux leurs. Une minorité de participants est à l'origine de l'essentiel des messages et la majorité des internautes lisent seulement les messages sans s'impliquer dans les discussions. Le fonctionnement des forums est fréquemment affecté par la présence d'éléments perturbateurs parfois très agressifs qui peuvent provoquer le silence, voire le retrait des autres participants. Enfin, les forums ne reflètent qu'imparfaitement l'ensemble des opinions qui peuvent exister dans la société et tendent à sur-représenter certaines catégories (personnes ayant beaucoup de temps, militants associatifs).

Au total, les forums de discussion politique apparaissent avant tout comme des lieux où se développent des monologues interactifs plus que des lieux où sont mises en œuvre de véritables discussions délibératives, par la confrontation systématique aux points de vue adverses et l'argumentation²⁷. Ils ont du mal à dépasser le stade de l'expression d'opinions pour construire une raison collective, ils sont extrêmement volatils. Butant sur les différences langagières, ils transcendent rarement les frontières sociales, géographiques ou cognitives.

Quant aux effets et fonctions politiques des forums, les enquêtes disponibles aboutissent à des conclusions assez contrastées²⁸. Certaines indiquent que les forums exacerbent l'individualisme et le repli sur des intérêts particuliers. Ils fragmenteraient davantage qu'ils ne dynamisent l'espace public. Pour d'autres études, les forums remplissent une fonction expressive, voire tribunitienne, indispensable à la cohésion des systèmes

26 Thierry VEDEL, « La révolution ne sera plus télévisée. Internet, information et démocratie », in *Pouvoir*, n°119, 2006, pp. 48-49.

27 Marc DUMOULIN, « Les forums électroniques : délibératifs ou démocratiques ? », in *Internet et la Démocratie*, Québec, 2002, pp. 141-157.

28 *Idem*.

politiques et empêchant un complet détachement à l'égard des valeurs démocratiques. D'autres enfin soulignent que les forums font apparaître, au travers de pratiques d'échange d'expériences ou de formation mutuelle, des comportements altruistes qui, même s'ils procèdent aussi d'une recherche de gratifications personnelles, symboliques, voire psychologiques, sont constitutives d'un souci du bien commun.

De la démocratie directe via la démocratie représentative vers la démocratie continue

Au regard de la présence des TIC, quel type de démocratie les citoyens exercent-ils ? En effet, l'ère d'une démocratie strictement représentative semble s'essouffler.

Pour tout observateur du fonctionnement des parlements africains, il est indéniable que l'Afrique francophone souffre d'un déficit aigu de contrôle parlementaire institutionnalisé, effectif et efficace²⁹, surtout avec des « motions alimentaires »³⁰ qui se dévoilent par le système de retrait des signatures, de la discipline de parti, de manque d'éthique... Cela a bien sûr une incidence certaine sur la gouvernance démocratique dans le fonctionnement des systèmes politiques des États francophones.

Aussi, note-t-on un glissement de la souveraineté nationale vers celle du parti et de son chef et, par voie de conséquence, une perversion de la représentation. C'est le chef qui dresse la liste d'investiture des candidats de son parti aux scrutins et les élus ont un devoir de loyauté à son égard³¹. La représentation démocratique est donc malade³². Même si la démocratie représentative semble être irremplaçable, elle peut être complétée par des formes de démocratie participative.

En effet, l'avènement des TIC peut permettre le passage de la démocratie représentative à la démocratie continue. La démocratie continue se distingue de la démocratie directe surtout en ce qui a trait à l'espace-temps dans lequel elle peut s'exercer. Tandis que la démocratie directe se pratique dans un lieu déterminé (*polis, agora*), et dans un temps précis (le moment des délibérations), la démocratie continue serait non-stop. Les TIC ouvriraient la possibilité d'une communication et d'une délibération 24 heures sur 24, sans considération de lieu³³. Ainsi, la démocratie ne peut plus être réduite à l'instant du vote final qui clôt toute période électorale ou tout processus de décision³⁴.

29 Boubacar N'DIAYE, « La problématique du contrôle parlementaire en Afrique francophone », in *La réforme des systèmes de sécurité et de justice en Afrique francophone*, OIF, Paris, 2010, p. 36.

30 Cette expression politique se dit des motions qui laissent à croire qu'elles ont pour seul but de procurer un moyen de subsistance, mieux l'argent à son initiateur ou aux signataires. Lire utilement BAYART J.-F., *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 2006, 439 p.

31 Babacar GUEYE, « Démocratie en Afrique : Succès et résistances », in *Pouvoirs*, n°129, 2009, p. 16.

32 Laurence BURGORGUE-LARSEN, « Les nouvelles technologies », in *Pouvoirs*, n°130, p. 68.

33 Stefano RODOTA, *La démocratie électronique, De nouveaux concepts et expériences politiques*, Rennes, Apogée, 1999, p. 181.

34 *Idem*, p. 15.

L'expression *démocratie continue* désigne l'ensemble des procédés par lesquels le peuple exerce directement ou indirectement un contrôle sur le pouvoir politique. « Continue » pour exprimer que le rôle du citoyen ne s'arrête pas et ne se clôture pas au seul moment du vote, mais se poursuit en dehors des moments électoraux³⁵. « Continue » pour signifier aussi que les règles de la vie commune n'ont pas de garantie transcendante, mais restent toujours entre les mains des êtres humains, par la délibération publique, et pouvant en modifier le contenu et/ou le sens³⁶.

Le *Web social* est perçu comme une possibilité de se rapprocher de ses électeurs, hors des codes « institutionnalisés » de la communication politique. Les réseaux sociaux peuvent ainsi se révéler des outils très puissants, pour les appels au vote, dans le cadre d'élections, encore faut-il savoir ou vouloir s'en servir convenablement. Car ils ne sont pas sans danger. Un message, éventuellement comprenant des fautes, des erreurs factuelles, des considérations rédigées sous le coup de l'énervement ou de l'émotion, est très rapidement mis en ligne avec le risque de créer une polémique qui enflamme avec les commentaires et retweets.

Le débat et la discussion publics ne sont pas synonymes de démocratie. La démocratie, c'est aussi des systèmes de vote, mécanismes de vote, voire de vote électronique.

Perspectives d'un vote électronique en RD Congo

Alors que les élections en RD Congo pointent à l'horizon³⁷, le président de la Commission Électorale Nationale Indépendante semble avoir fait le choix d'un vote *semi-électronique*, sans pourtant que cela soit méconnu du droit positif congolais³⁸. Mais ce choix illustre une véritable évolution.

Face à cette évolution, quelle attitude opposer ? Comment assurer, lorsque nous voterons à partir de notre ordinateur, le secret du vote ? Qui peut, en effet, garantir que nous ne serons pas sous l'influence de nos proches ? Saurons-nous relever le problème des fraudes électorales ?

Plutôt que de balayer d'une main l'idée du vote électronique, pour risquer d'être nous-mêmes balayés par la pression des cyber-citoyens³⁹, que nous soutenons, nous devons donc mener une réflexion approfondie à propos de ce vote électronique ou semi-électronique.

La révolution technologique est-elle réservée à une cyber-élite ou va-t-elle se propager dans toutes les couches de la population ?

35 Elaine LABRECQUE, *Politique, démocratie et technologies de l'information et des communications*, mémoire de maîtrise en communication, Université de Québec, 2013, p. 46.

36 Dominique ROUSSEAU, « La démocratie continue ou comment remettre l'État à sa place », in *Réfractations*, <http://refractions.plusloin.org/spip.php?article 88> (Consulté 1^{er} septembre 2017).

37 Accord politique global et inclusif du centre interdiocésain de Kinshasa, 31 décembre 2016.

38 Article 237 ter, loi n°15/001 du 12 février 2015 modifiant et complétant la loi n°06/006 du 09 mars 2006 portant organisation des élections présidentielles, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales telle que modifiée par la loi n°11/003 du 25 juin 2015.

39 André SANTINI, *op. cit.*, p. 141.

C'est en ce sens que l'accès au réseau doit être considéré comme un service public, au même titre que son accès à des coûts identiques, quel que soit le lieu de la RD Congo où l'on se trouve. C'est ainsi que nous incitons tout le monde à s'équiper à domicile. Par ailleurs, les coûts de l'équipement ne constituent plus un handicap majeur avec la multiplication des offres gratuites d'accès à l'Internet et la baisse des prix de l'ordinateur, désormais similaires à beaucoup d'équipements audiovisuels traditionnels.

Aujourd'hui, avec l'Internet, on a véritablement un vote électronique, reposant sur des réseaux. Ce principe est assez simple à comprendre, mais il y a de nombreux problèmes à résoudre qui sont pour l'essentiel d'ordre technique.

Défis d'un vote électronique fiable, juste et démocratique

- Authenticité des électeurs : il faut s'assurer que seuls les électeurs inscrits puissent voter et qu'un électeur ne puisse voter qu'une fois ;
- Intégrité du vote : le vote ne doit pas pouvoir être modifié en cours de transmission, tous les votes valides doivent être comptabilisés et inversement les votes invalides ne doivent pas l'être ;
- Simplicité : il faut que les gens puissent voter rapidement, sans procédures complexes, qu'ils comprennent facilement ce qu'on leur demande de faire, qu'ils n'aient pas besoin d'une grande formation ;
- Confidentialité : deux aspects à considérer. Il ne faut pas qu'un tiers qui voudrait rentrer dans le réseau puisse connaître votre vote. Mais il y a un autre aspect, c'est le fait que les électeurs eux-mêmes ne doivent pas prouver à des tiers leur vote, sinon on ouvre la porte à des pratiques de corruption ou alors à des pressions diverses ;
- Vérifiabilité : c'est un problème technique qui n'est pas simple à résoudre. Il faut que l'électeur, normalement, puisse vérifier que son vote a été comptabilisé correctement ;
- Flexibilité : c'est aussi l'exigence que l'on attend du vote électronique : le fait que ce vote puisse être applicable à toutes sortes de scrutins, aussi bien de liste que scrutin uninominal ou plurinominal, référendums, ou même des systèmes à point où chaque électeur aurait cent points qu'il pourrait répartir entre différents candidats ;
- Mobilité : l'on peut voter là où on veut, à domicile, au bureau de vote, ou même en déplacement depuis un hôtel ou n'importe où⁴⁰.

Concernant l'intégrité et la confidentialité, il convient donc d'éviter les piratages et les intrusions extérieures. Finalement, ce qui est important, à chaque fois qu'on organise le vote électronique, ce n'est pas d'atteindre la sécurité optimale, mais d'offrir un niveau de sécurité tel que dans la durée de l'élection, qui est généralement courte, les pirates ne puissent pas démonter les mesures de protection qui ont été mises en place.

⁴⁰ Lire utilement à ce sujet Thierry VEDEL, « La démocratie électronique », *op. cit.*, pp. 152-145.

Avantages du vote électronique

- Accroître la participation aux élections : Cynisme, méfiance, lassitude vis-à-vis des institutions, le phénomène de l'abstentionnisme gagne du terrain et nous interpelle. En y regardant de plus près, on constate que des motifs bien différents incitent des citoyens à s'abstenir. On retrouverait deux types d'électeurs parmi les abstentionnistes⁴¹. D'abord, les « hors-jeu ». Ceux-là ne s'intéressent pas à la politique, ne se reconnaissent dans aucun parti politique et évitent de s'impliquer. Ils se trouvent parmi les couches populaires de la population et disposent d'un faible niveau d'instruction. Le second groupe, « dans le jeu », est diplômé et mieux intégré socialement. Ce groupe est politisé et leur geste d'abstention vise à exprimer un désaccord vis-à-vis des candidats ou des enjeux. L'expression de leur refus de faire entendre leur voix peut être occasionnelle, et rien n'indique qu'ils ne se prononceront pas lors d'un prochain scrutin⁴² ;
- Simplifier l'organisation électorale et diminuer le coût : il a été estimé qu'une opération de vote électronique à l'échelle nationale, dans un pays comme la France, réduirait le coût de l'élection dans un rapport de dix à un : on divise par dix le coût de l'élection⁴³. Et on le comprend bien : on n'aurait plus besoin d'organiser des centaines de bureaux de vote, d'avoir une multitude de personnes qui travaillent pour l'élection ;
- Possibilité de multiplier les consultations électorales : On peut en faire beaucoup plus qu'avant, puisqu'elles coûtent moins cher, mais aussi diversifier les modalités du vote. On peut tout imaginer, comme le système de vote par points. Tout en permettant l'anonymat de l'électeur, suivre l'évolution des votes sur une longue période ou de faire des croisements avec un grand nombre de variables et pas seulement avec les variables classiques⁴⁴.

Malgré tous ces avantages, le recours à la mise en œuvre du vote électronique doit faire, surtout dans un pays post-conflit, l'objet d'un consensus au niveau de la classe politique en vue d'en dégager l'opportunité. Sinon, il débouche sur des accusations mutuelles d'aménagement des fraudes électorales d'une part et de l'autre du refus d'aller aux élections le plus rapidement possible et de profiter de la situation pour s'offrir des portefeuilles sur base des accords politiques. Ainsi, à moyen terme, l'on peut envisager que le vote électronique devienne en RD Congo une modalité

41 A. MUXEL, « L'abstention : déficit démocratique ou vitalité politique ? », in *Pouvoirs*, n° 120, 2007, pp. 43 à 55.

42 ELAINE LABRECQUE, *Politique, démocratie et technologies de l'information et des communications*, Mémoire de maîtrise en communication, Université du Québec, 2013, pp. 5-7.

43 Thierry VEDEL, « La démocratie électronique », *op. cit.*, p. 154.

44 *Idem*.

de vote parmi d'autres, c'est-à-dire qu'il ne sera pas obligatoire de voter de façon électronique, mais qu'on pourra toujours voter par les moyens traditionnels.

Conclusion

En dépit de certaines positions, parfois pessimistes, nous sommes dans une phase de découverte et d'apprentissage de l'Internet dont nous ne connaissons pas encore toutes les fonctionnalités. L'Internet n'est pas stabilisé et toutes ses possibilités n'en ont pas été explorées⁴⁵. Dire que l'Internet ne bouleverse pas la participation citoyenne politique, ce serait comme si, au début des années 1960, nous avions dit que la télévision serait sans incidence politique. L'Internet a des effets sur la participation politique et sur les modes d'information.

On ne peut reprocher à l'Internet d'avoir des effets négatifs sur la délibération démocratique. Après tout, l'Internet s'est adapté aux caractéristiques de la société et offre de nouvelles occasions d'exercer la démocratie. Dans ce contexte, le citoyen peut débattre, surveiller et évaluer les actions de ses représentants. Le citoyen n'est plus condamné à être passif. Il y a donc une nouvelle forme sociale de communication prenant appui sur ce que Castells appelle les « médias de masse individuels »⁴⁶.

Aujourd'hui, la démocratie participative est bien à l'heure de l'Internet⁴⁷. Mais la démocratie électronique ne se résume pas aux techniques de vote. Il s'agit d'une participation citoyenne qui dispose d'un environnement électronique agissant sur elle et lui ouvrant de nouvelles perspectives pour son fonctionnement général. La démocratie, comme l'a si bien résumé Abraham Lincoln dans son discours de Gettysburg le 19 novembre 1863, « c'est le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ».

Enfin, des politiques publiques doivent encore être mises en œuvre pour faciliter l'accès à la société numérique par le plus grand nombre. Les technologies de l'information et de la communication appellent en même temps des comportements de cyber-citoyens, conscients de leurs droits, car la liberté d'opinion, d'expression, d'information, de réunion et d'association sur Internet doit s'exercer dans les limites du respect des autres droits fondamentaux pour éviter qu'elle ne porte atteinte, justement, aux libertés individuelles. ■

45 Thierry VEDEL, « La révolution ne sera plus télévisée. Internet, information et démocratie », in *Pouvoir*, n°119, 2006, p. 54.

46 Elaine LABRECQUE, *Politique, démocratie et technologies de l'information et des communications*, Mémoire de maîtrise en communication, Université du Québec à Montréal, 2013, p. 28.

47 Henri OBERDORFF, *La Démocratie à l'ère numérique*, Grenoble, PUG, s.d., p. 8.